

Règlement intérieur

AAPPMA "La Belle Saumonée"
de Warcq



Non réciprocaire



Période de pêche : Du 2^{ème} samedi de mars au 31 juillet sur le ruisseau de This
Du 1^{er} janvier au 31 décembre sur la Sormonne

Horaires d'ouverture de la pêche :

La pêche est autorisée 1/2 heure avant le lever du soleil et jusqu'à 1/2 heure après le coucher du soleil

Jours de pêche : Samedi, dimanche et jours fériés sur le ruisseau de This
Tous les jours sur la Sormonne

Nombre de prises : 3 truites par jour et par pêcheur sur le ruisseau de This

Taille minimale de capture : 25 cm

Nombre de prises : 3 carnassiers dont 2 brochets maximum par jour et par pêcheur sur la Sormonne

Taille minimale de capture : Brochet 60 cm - Sandre 50 cm - Black-Bass 30 cm

Modes de pêche :

Tout mode de pêche - Hameçon sans ardillon fortement recommandé pour la pratique du no-kill

Contact : Monsieur BROY Bernard +33 6 16 27 20 18

Informations :



Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Parc d'Activités Ardennes Emeraude
FR-08090 TOURNES
Téléphone : +33 (0)3 24 56 41 32
Courrier : contact@peche08.fr
www.peche08.fr

